

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS RGCA17-10-0002 ET RGCA17-10-0003
SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES
(EXERCICE FINANCIER 2017)

(AVIS DE MOTION)

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord qui se tiendra le lundi 14 novembre 2016, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, seront présentés des avis de motion concernant les règlements mentionnés en rubrique.

RGCA17-10-0002 — Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0845 par 100 \$ d'évaluation appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

RGCA17-10-0003 — Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,05 par 100 \$ d'évaluation appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

DONNÉ À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord, ce 25 octobre 2016.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,
Jacques Lapierre